



## Conseil d'administration

310<sup>e</sup> session, Genève, mars 2011

GB.310/PFA/4/2

Commission du programme, du budget et de l'administration

**PFA**

**POUR DÉCISION**

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Evaluations

#### Evaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation du BIT

#### Aperçu

##### Questions traitées

Ce document présente un résumé des conclusions et recommandations qui découlent de l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation du BIT. Il a été précédemment soumis au Conseil d'administration pour décision en novembre 2010 (GB.309/PFA/5/5).

##### Incidences sur le plan des politiques

La section relative à la stratégie de la politique d'évaluation du Bureau a été révisée pour adoption par le Conseil d'administration à sa session de mars 2011. Des modifications seront apportées à la politique d'évaluation pour refléter les changements proposés dans le rapport d'évaluation externe indépendante.

##### Incidences sur le plan juridique

Aucune.

##### Incidences financières

La mise en œuvre d'un certain nombre de recommandations a des incidences financières qui ne sont pas quantifiées dans le présent document. Toute incidence financière devra être examinée dans le cadre des Propositions de programme et de budget pour 2012-13.

##### Décision demandée

Paragraphe 9.

##### Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.309/PFA/5/5.



## Introduction

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration a examiné un document contenant un résumé de l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation du BIT<sup>1</sup> lors de la 309<sup>e</sup> session du Conseil d'administration.
2. La commission a alors décidé de reporter la décision sur ce point à sa session de mars 2011.

## Résumé des conclusions de l'évaluation externe indépendante

3. Il ressort globalement de l'évaluation externe indépendante qu'au cours des cinq dernières années le BIT a considérablement amélioré la fonction d'évaluation, et que la politique d'évaluation en elle-même est bien conçue et nécessite peu de modifications. Toutefois, sur le plan de la mise en œuvre de cette politique, il reste encore à régler un certain nombre de problèmes d'ordre structurel et stratégique.
4. Les évaluateurs ont constaté une amélioration de l'harmonisation des pratiques d'évaluation, grâce aux orientations fournies par l'Unité d'évaluation. Ils ont également constaté un accroissement du nombre de membres du personnel ayant participé aux évaluations, tant au siège que sur le terrain.
5. Le rapport d'évaluation externe indépendante fait apparaître une décentralisation accrue de la fonction d'évaluation vers les bureaux régionaux, rendant d'autant plus nécessaire un renforcement de la formation en matière d'évaluation dans l'ensemble du Bureau ainsi qu'une consolidation du système informatique afin de centraliser la collecte des données d'évaluation.
6. Pour les évaluateurs, rien ne prouve que la structure hiérarchique existante de l'Unité d'évaluation soit de nature à compromettre l'indépendance de la fonction d'évaluation, mais ils relèvent que sa position actuelle est suffisamment ambiguë pour donner l'impression d'un manque d'indépendance.
7. D'après le rapport, la qualité des évaluations est bonne mais les conclusions qui en sont tirées ne sont pas exploitées. Peu d'éléments tendent à démontrer en effet que la Commission du programme, du budget et de l'administration s'appuie sur ces conclusions pour évaluer les performances et revoir les propositions de programme et de budget ou que la haute direction en tient vraiment compte.

## Recommandations découlant de l'évaluation externe indépendante et suivi

8. Le tableau figurant en annexe contient une énumération des dix recommandations découlant de l'évaluation et des détails sur les mesures de suivi spécifiques qu'il convient de prendre, ainsi qu'une estimation des délais de leur mise en œuvre.

<sup>1</sup> Document GB.309/PFA/5/5.

***9. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de demander au Directeur général de mettre en œuvre les recommandations découlant de l'évaluation externe indépendante conformément au tableau joint en annexe et dans la mesure des ressources disponibles.***

Genève, le 17 janvier 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 9

## Annexe

Recommandation	Auteur de la mesure	Mesure à prendre	Incidences sur le plan des ressources	Délai ou périodicité
<p><b>Recommandation 1:</b> La politique d'évaluation devrait être reconduite pour une durée de cinq ans, en y apportant les modifications nécessaires pour prendre en compte les autres recommandations; à la fin de cette période, conformément aux pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies, elle devrait faire l'objet d'une nouvelle évaluation externe indépendante.</p>	Comité consultatif d'évaluation et Unité d'évaluation (EVAL)	Le Bureau va établir une nouvelle stratégie d'évaluation qui sera présentée au Conseil d'administration en mars 2011.	A déterminer	Mars 2011
<p><b>Recommandation 2:</b> Les évaluations à présenter au Conseil d'administration devraient être choisies en fonction de leur utilisation stratégique pour l'élaboration des politiques, la formulation des stratégies et la responsabilisation, sur la base d'un plan pluriannuel qui pourrait être au besoin modifié par le Conseil d'administration. Les suggestions sont les suivantes: i) présentation, dans le cadre d'un cycle de planification quinquennal, d'une évaluation annuelle sur un sujet déterminé par la stratégie de révision de la Conférence; ii) présentation, dans le cadre d'un cycle de planification biennal, d'une autre évaluation ayant des implications pour le programme et budget en préparation; iii) présentation chaque année d'une troisième évaluation en fonction des besoins émergents en matière de politique et de programmation.</p>	Comité consultatif d'évaluation et EVAL	Un plan de travail pluriannuel à horizon mobile pour les évaluations de haut niveau sera présenté au Conseil d'administration en mars 2011.	Oui	Une fois par an
<p><b>Recommandation 3:</b></p> <p>i) La fonction d'évaluation devrait être consolidée au niveau organisationnel et devenir un organe dépendant directement du Directeur général et, par son intermédiaire, du Conseil d'administration, dont le directeur serait nommé conformément aux pratiques du système des Nations Unies régissant la nomination des responsables de l'évaluation;</p> <p>ii) il est nécessaire de garantir un financement sûr, y compris pour les postes des personnes chargées du contrôle et de l'évaluation dans les régions, provenant du budget statutaire du BIT, d'une part fixe des recettes perçues au titre de l'appui aux programmes et d'autres ressources extrabudgétaires.</p>	Directeur général	<p>i) Le système de reddition de comptes actuel d'EVAL répond à la recommandation découlant de l'évaluation externe indépendante. La nomination du chef de l'unité est faite conformément aux procédures de recrutement énoncées dans les dispositions pertinentes du Statut du personnel du BIT.</p> <p>ii) Les priorités en matière de ressources seront examinées dans le cadre des décisions relatives au programme et budget qui sont prises par le Conseil d'administration.</p>	Non	Mars 2011

Recommandation	Auteur de la mesure	Mesure à prendre	Incidences sur le plan des ressources	Délai ou périodicité
<p><b>Recommandation 4:</b> Le recours aux autoévaluations devrait être plus fréquent au niveau des programmes et des projets, notamment pour l'examen de la politique générale par la Conférence internationale du Travail, et pour les rapports sur l'exécution des programmes. La mise en place, à l'échelle de l'institution, de normes, de lignes directrices et d'un processus de supervision des autoévaluations permettrait de remédier aux problèmes de qualité et de légitimité.</p>	EVAL et PROGRAM	Le Bureau examinera les principes directeurs et pratiques en vigueur relatifs aux autoévaluations afin de rationaliser les normes et d'améliorer la qualité par un meilleur suivi.	Oui	Mars 2011
<p><b>Recommandation 5:</b> Le mandat du Comité consultatif d'évaluation devrait être précisé et comporter les obligations clairement stipulées: i) de donner des conseils sur les mesures de suivi visant à garantir la mise en œuvre appropriée des recommandations relatives aux stratégies et aux politiques, afin de mettre en place une méthode cohérente et coordonnée pour les évaluations et leur utilisation à l'échelle de l'Organisation, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats; et ii) de proposer des thèmes d'évaluation au Conseil d'administration sur une base pluriannuelle.</p>	Comité consultatif d'évaluation	Le mandat du comité sera élargi à ces deux domaines.	Oui	Décembre 2010
<p><b>Recommandation 6:</b> Un mandat révisé devrait être conféré à l'Unité d'évaluation, reflétant ses trois fonctions principales et donnant la priorité aux évaluations de haut niveau des stratégies et politiques dans le cadre du processus décisionnel et de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, ainsi qu'au soutien des activités d'évaluation dans l'ensemble du Bureau et à la supervision générale de la qualité de l'évaluation à tous les niveaux du BIT. Les priorités spécifiques et les objectifs pour chaque année seraient consignés dans le plan pluriannuel.</p>	EVAL et Comité consultatif d'évaluation	Le programme d'évaluation sera davantage axé sur les évaluations de haut niveau au moyen d'un plan de travail pluriannuel. Les activités d'évaluation décentralisées continueront d'être renforcées grâce au réseau d'évaluation du BIT.	Oui	Décembre 2011
<p><b>Recommandation 7:</b> L'expertise d'EVAL, de PARDEV et de PROGRAM devrait être plus étroitement coordonnée afin de garantir une intégration cohérente de l'évaluation normalisée et des pratiques de gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre du programme.</p>	EVAL, PROGRAM et PARDEV	Le Bureau révisera ses procédures d'évaluation pour tenir compte de la nouvelle politique d'évaluation. La collaboration sera renforcée entre les différents départements soutenant la gestion axée sur les résultats.	Non	Avril 2011 (activité permanente)
<p><b>Recommandation 8:</b> Un programme complet et flexible de formation à l'évaluation dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, conçu sur une base pluriannuelle et adapté aux besoins spécifiques du BIT, devrait être mis en œuvre en coopération avec le Centre de Turin pour le personnel du BIT et les mandants.</p>	EVAL, HRD, PROGRAM, PARDEV, SECTOR, régions et Centre de Turin (activité permanente)	Le Bureau prend actuellement des mesures pour renforcer les programmes de formation en matière d'évaluation par une meilleure collaboration entre départements. De nouveaux programmes de formation seront examinés dans le contexte de la formation du personnel.	Oui	Décembre 2010

Recommandation	Auteur de la mesure	Mesure à prendre	Incidences sur le plan des ressources	Délai ou périodicité
<b>Recommandation 9:</b> La fonctionnalité actuelle d'EVAL devrait être renforcée grâce à une amélioration des systèmes de gestion et de diffusion de l'information qui les rende plus accessibles, et notamment à la restructuration et au développement d'i-Track ainsi qu'à l'affectation de ressources pérennes à la gestion des bases de données.	EVAL et ITCOM	EVAL prendra des mesures pour mettre à niveau la base de données i-Track et les rapports de gestion, dans le cadre de l'amélioration de la gestion des connaissances au BIT.	Oui	2011-12
<b>Recommandation 10:</b> Il faudrait recourir davantage à des évaluations a posteriori pour analyser les effets à long terme des programmes et projets du BIT; plusieurs devraient être exécutées sur une base expérimentale dans des domaines prioritaires au cours de la période 2010-2015.	Secteurs techniques et régions	Un petit nombre d'évaluations par région et secteur conduites a posteriori sont en cours. De nouveaux domaines prioritaires seront testés avec un appui technique accru de la part d'EVAL.	Oui	2011 (activité permanente)

